RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00658
Numéro SIREN : 482 044 195
Nom ou dénomination : HECLAIR

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2023 sous le numéro de dépôt 12757

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

12757

Copie Certifiée Conforme

2033A - Bilan simplifié

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HECLAIR — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 3 RUE DU GUESCLIN 35000 RENNES

Numéro SIRET* 48204419500022

Durée de l'exercice en nombre de mois* 10 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/05/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	300 000	012	300 000
		Autres*	014	1 147	016 536	611
	Immobilisations corporelles*		028	220 793	030 168 256	52 537
	Immobilisations financières* (1)		040	315	042	315
		Total I (5)	044	522 256	048 168 792	353 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	359 664	062	359 664
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	210 208	070	210 208
		Autres* (3)	072	69 821	074	69 821
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 651	086	4 651
	Charges constatées d'avance *		092	7 786	094	7 786
		Total II	096	652 132	098	652 132
		Total général (I + II)	110	1 174 389	112 168 792	1 005 596

PASSIF

DÉPOSÉ LE 14 SEP 2022 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	13 200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 320
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	365 083
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	49 799
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	429 402
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	134 257
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	165 662
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 195 214)	172	276 274
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	576 194
	Total général (I + II + III)	180	1 005 596

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	100 321
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	48 087
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HECLAIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2022, dont le total est de 1 005 597 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 799 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 01/08/2021 au 31/05/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	301 148			301 148
Immobilisations corporelles	197 580	48 088	24 874	220 794
Immobilisations financières	315			315
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	345	191		536
Immobilisations corporelles	188 317	3 999	24 060	168 256
Immobilisations financières				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 288 117 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	300		300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	210 208	210 208	
Autres	69 822	69 822	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 787	7 787	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

CLIENTS FACTURES A ETABLIR	42 483

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 200 euros décomposé en 1 320 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 576 195 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 825	2 825		
- à plus de 1 an à l'origine	131 401	31 079	100 321	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	32	32		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 662	165 662		
Dettes fiscales et sociales	75 846	75 846		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	200 429	200 429		
Produits constatés d'avance				
[illegible]	576 195	475 874	100 321	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 001
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9 206
(**) Dont envers les associés	195 215

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 195 214 euros.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 582
INT.COURUS S/AUT.EMPRUNTS	32
PERS CONGES A PAYER	7 194
PERS AUTRES CHARGES A PAYER	26 123
ORG.SOC. CONGES A PAYER	2 307
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	904
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	26
CLIENTS - RRR A ACCORDER	3 536

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 787

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

HECLAIR
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 13200 €uros
Siège social : RENNES (Ille-et-Vilaine) - 3 rue Duguesclin
RCS Rennes 482 044 195

-=-

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2023
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 Mai 2022

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de 49799 euros ainsi qu'il suit :

En totalité sur le compte « autres réserves »	49799 €
Le crédit de ce poste étant corrélativement porté	
De 365083 euros à 414882 euros	

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	49799 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, les associés reconnaissent que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-=-

